PROZON

FICHE TECHNIQUE

# FONTAINE À EAU RESTAURATION COLLECTIVE PROFESSIONNELLE
# Référence : 07855



+ 50 pers

## RESUME

Découvrez notre fontaine à eau restauration collective pour le remplissage de bouteilles et carafes en entreprise, école ou encore maison de retraire !

Adapté pour des cantines de plus de 50 personnes, La fontaine à eau a une capacité de réfrigération de 50 litres par heure.

Hygiénique et anti-vandalisme, la fontaine permet de remplir 1 à 2 bouteilles en simultanée en eau réfrigérée ou en eau tempérée.

Remplissage par capteur ou pédale au choix. Besoin d'une entrée et sortie d'eau ainsi que d'une prise électrique. Filtre en option.

Les points forts :

- Fabriqué en acier inoxydable
- Châssis intérieur garanti 10 ans
- Débit d'eau de 360 L/h



## DECLINAISONS

| Capacité | Filtre à eau | Actionnement |
|---|---|---|
| 1 bouteille | Non | Capteur(s) |
| 1 bouteille | Non | Pédale |
| 2 bouteilles | Non | Capteur(s) |
| 1 bouteille | Oui | Capteur(s) |
| 1 bouteille | Oui | Pédale |
| 2 bouteilles | Oui | Capteur(s) |

DESCRIPTION

## Quelle est l'utilité d'une fontaine à eau restauration collective professionnelle ?

Notre fontaine à eau sur réseau pour restauration collective est idéale pour une cantine d'entreprise ou d'école, car elle permet le remplissage de bouteilles et carafes d'eau. Adaptée pour des cantines de plus de 50 personnes, la fontaine offre une grande capacité de réfrigération (50 L/h) et peut délivrer 360 L d'eau par heure.

Cette fontaine ne nécessite aucune fixation. Elle doit obligatoirement être raccordée à une entrée et une sortie d'eau et se trouver à proximité d'une prise électrique.

Le distributeur d'eau est équipé d'une plaque ajourée qui permet de poser les bouteilles lors du remplissage et d'évacuer l'eau en cas de débordement.

Découvrez l'ensemble de notre gamme fontaine à eau réfrigérée, mais également nos fontaines à eau chaudes !

Également conçu pour une grande capacité, découvrez notre fontaine extérieure : fontaine à eau potable !

Idéale pour la restauration collective ou les écoles, nous vous proposons la fontaine à eau à pédale et la fontaine à eau pour établissements industriels.

## Comment fonctionne la fontaine à eau pour collectivité de grande capacité ?

Le remplissage des bouteilles se fait soit à l'aide d'une pédale large et robuste en acier inoxydable, soit par un ou des capteurs frontaux qui détectent la bouteille. La fontaine sur réseau permet de remplir vos contenants avec de l'eau

réfrigérée. Pour la version 2 bouteilles avec capteurs, la fontaine est équipée d'un capteur pour l'eau froide et un capteur pour l'eau tempérée.

Bien que la fontaine fonctionne très bien sans, nous vous recommandons l'installation d'un filtre à charbon (en option) pour une meilleure qualité et filtration de l'eau. Cette option doit être choisie obligatoirement à la commande afin d’effectuer les connexions nécessaires au moment de la fabrication. Si votre fontaine n’est pas conçue pour, vous n’aurez pas la possibilité d’ajouter un filtre par la suite.

Nous vous recommandons de le changer une fois tous les ans. Achetez un filtre épurateur supplémentaire.

Découvrez notre porte gobelet mural !

## Caractéristiques techniques de la fontaine à eau cantine collective

Dimensions : H. 150,3 x L. 35 x P. 35 cm

Poids : 37 kg

Matières : Acier inoxydable intérieur et extérieur

| | |
|---|---|
| Puissance de réfrigération | 600 W |
| consommation électrique | 230 W |
| Intensité électrique 230 V 50 Hz monophasé | 1,1 A |
| Capacité de réfrigération | 50 L/h |
| Débit d'eau | 360 L/h |
| Température de sortie d'eau | 4-11°C |
| Gaz réfrigérant | R290 |

Garantie : garantie 10 ans contre la corrosion et la casse du châssis non causé par le client.

Transport :

Les produits sont livrés par camions équipés de hayon pour le déchargement. Tous les produits sont sur palette. Le chauffeur est équipé d’un transpalette pour le déchargement des palettes uniquement au pied du camion.

Vous pouvez consulter notre article de blog si vous souhaitez en savoir davantage sur l'accès à l'eau potable dans le code du travail et le code de l'environnement.